



Cowansville

Registre annuel d'utilisation - Règlement 1907

1. Date d'exécution des travaux :

---

2. Motifs justifiant les travaux (objet du traitement) :

---

---

---

---

3. Nom du titulaire du certificat qui a exécuté les travaux ou qui en a assumé la surveillance, ainsi que le numéro du certificat *conformément au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3, r. 2)* :

---

---

4. Numéro du permis temporaire d'application des pesticides, délivré par la Ville, si applicable :

---

5. Si applicable, la superficie traitée :

---

6. Nom et classe du pesticide utilisé et, dans le cas d'un pesticide de la classe 3A, le nom de ses ingrédients actifs :

---

---

---

7. Le cas échéant, le numéro d'homologation attribué au pesticide en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (L.C. 2002, c. 28) :

---

Faire parvenir le registre dûment complété au Service de l'aménagement urbain et de l'environnement au : [urba@ville.cowansville.qc.ca](mailto:urba@ville.cowansville.qc.ca).